

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-479361

67895 SW

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7652 Société : DAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : CHAKIL MOHAMED

Date de naissance : 02-01-1961

Adresse : Rue Amine Bank Ouahab 1st Etage
Boukara Ant. 2. Racine Casa.

Tél. : 0665014841 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03 MARS 2021

Nom et prénom du malade : chakil solim Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : syndrome fébrile

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 03/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Mohamed SQALLI HOUSSAINI

Professeur de Pédiatrie

Ancien Chef de Service de Réanimation Pédiatrique et

de Néonatalogie Hôpital d'Enfants C.H.U. Ibn Rochd

Spécialiste des Maladies des Enfants et des Nourrissons

Pathologie Néonatale - Urgences Pédiatriques

Exploration et traitement de l'Asthme de l'Enfant

Membre de la Société Pédiatrique de Pneumologie

et d'Allergologie

Casablanca, le

التنظسي والحساسية

تشخيص وعلاج مرض الضيق عند الأطفال

أمراض المولود الجديد المستعجلات الطبية

إختصاصي في أمراض الأطفال والرضع

والمولود الجديد - مستشفى ابن رشد

رئيس سابقا لمصلحة انعاش الأطفال

أستاذ جامعي في طب الأطفال

الدكتور محمد صقلي حسيني

03.03.2021

Pharmacie KHEOPS SARL
Aziza LAHLOU
Docteur en Pharmacie
9, Rue Ibnou Yaale Ifrani, Maarif - Casa
Tél.: 0522 94 47 28 - Fax: 0522 95 09 26

Age : 8 ans

Enfant CHAKIL Salim

- 1 VACCIN PRIORIX (GSK)
- 2 SAFLU 125 AÉROSOL (120 DOSES (> 4 ANS)
1 bouffée, 2 fois / jour, pendant 2 mois
- 3 MOTILIUM SIROP
Graduation à 20, 15 min avant le repas, 3 fois/jour
pendant 5 jours
- 4 DOLI PEDIATRIQUE SIROP (180 GRAD)
Graduation à 20, 3 fois / jour, pendant 2 jours
- 5 SMECTA SACHETS > 2 ANS (30 SACHETS)
1 sachet, 2 fois/j, pdt 5 jours

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 139,20 DH
ID: 645986
118001140923

LOT: 1916005
PER: 11/2022
MOTILIUM 1MG/ML
SUSP BUV FL 200 ML
P.P.V : 40DH80
118000011040

LOT: GB01043
PER: 06/2023
PPV: 140 DH 00

SMECTA ORANGE VANILLE
36 SACHET B30

P.P.V : 52DH40

118000011460

Doli®
PEDIATRIQUE

PARACETAMOL

PPV 17,50
PER 09/22
LOT 12158

Résidence Pasteur

Face Institut Pasteur) 1er étage - N°3 - Casablanca

Tél.: 05 22 26 07 20 / 05 22 26 90 07 - Fax: 05 22 29 78 67 - GSM: 06 61 14 98 84 - E-mail : azhoum@yahoo.fr

389,90

139,20

140,-

40,80

17,50

52,40

LOT : 201045
PER : 08/2023

Dr. Mohamed SQALLI HOUSSAINI
Professeur de Pédiatrie
27, Place des Moulins, Casablanca
Tél.: 05 22 26 07 20 - 05 61 14 98 84